



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 17 c) de l'ordre de jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Eduardo Manuel de Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

1. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes ».
2. À sa 20e séance, le 3 novembre 2000, la Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/55/103) concernant le siège qui deviendrait vacant au Comité des commissaires aux comptes du fait de l'expiration du mandat de l'un de ses membres, le 30 juin 2001.
3. La Cinquième Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/55/6) indiquant que le Gouvernement français avait proposé la candidature de la Cour des comptes comme membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 2001.
4. À la même séance, la Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer la Cour des comptes de la France membre du Comité des commissaires aux comptes, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 2001.

Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer la Cour des comptes de la France, membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juillet 2001.